

24 sep 2010 -11:39

Appartient à Conseil des ministres du 24 septembre 2010

Défense

Convention de coopération entre Infrabel et la Défense

Convention de coopération entre Infrabel et la Défense

Le Conseil des ministres a autorisé le chef de la Division Procurement de la Défense à signer la convention de coopération entre Infrabel et la Défense, relative aux modalités de réalisation d'un ouvrage permettant ultérieurement la pose d'un pipeline pour l'OTAN sous les voies de chemin de fer de la ligne 161 à Genval.

Le pipeline "Chièvres-Beauvechain" croise actuellement la ligne de chemin de fer dans une gaine en béton dans le lit de la rivière la Lasne. A terme, la Défense souhaite que ce pipeline franchisse les voies dans un ouvrage spécifique, qui sera réalisé lors de la mise à quatre voies de la ligne 161, prévue fin 2010.

L'ensemble du coût des travaux sera supporté par la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>